



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Du 29 novembre 2023 à 20 h 00**

**à la salle des fêtes d'AUTHUMES**

### **Projet de compte rendu**

Le vingt-neuf novembre deux mille vingt-trois à 20 heures, les membres du conseil communautaire de Bresse Nord Intercom', convoqués conformément à la loi, se sont réunis à la salle des fêtes d'AUTHUMES

Etaient présents : Régis GIRARDEAU, Guy BOUCHARD, Jean-Luc CANET, Pierre CARLOT, Gérard CLAIROTTE, Brigitte DAVID, Philippe DUC, Marie-Françoise GAROT, Julien GAUTHEY, Rémy GAY, Aline GRUET, Jean-Marc GUIGUE, Nicolas JACQUINOT, Claudette JAILLET (arrivée délibération 2023-67), Jean-Joël JOLY, Joël MARTIN, Robert MICONNET, Philippe PAGE, Philippe PRIN, Véronique RAGONDET Dominique ROY, Catherine SAGNARD, Alix TROSSAT

Excusés ayant donné procurations : Julien GANDREY ayant donné pouvoir à Catherine SAGNARD, Jean-Luc BERLAND ayant donné pouvoir à Aline GRUET (arrivée délibération n° 2023-60), Nathalie GRAS ayant donné pouvoir à Marie-Françoise GAROT, Claudette JAILLET ayant donné pouvoir à Véronique RAGONDET jusqu'à son arrivée

Excusés : Dominique HUGONNOT

Secrétaire : Joël MARTIN

**QUESTION N° 1**  
**Adoption du compte rendu**

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- approuver le compte rendu

**QUESTION N° 2**  
**Délégations au Président**

Projet « Notre école, faisons là ensemble » - Ecole maternelle de Pierre de Bresse

<i>Prestataires</i>	<i>Nature des achats</i>	<i>Coût TTC</i>	<i>Dépenses</i>
<i>Carole DESBROSSES</i>	<i>Formation sur les compétences psychosociales émotionnelles des élèves de maternelle</i>	<i>0,00 €</i>	<i>Fonctionnement</i>
<i>WESCO</i>	<i>Petits jeux d'intérieur</i>	<i>5 615,20€</i>	<i>Fonctionnement</i>
<i>AMAZON</i>	<i>Livres</i>	<i>166,00 €</i>	<i>Fonctionnement</i>
<i>Aurélie PHILEMY</i>	<i>Formation sur la psychomotricité à l'école maternelle</i>	<i>575,00 €</i>	<i>Fonctionnement</i>
<i>ACCES EDITION</i>	<i>Livres</i>	<i>424,00 €</i>	<i>Fonctionnement</i>
<i>SPORTS LOISIRS EVOLUTION</i>	<i>Cycle d'apprentissage vélo</i>	<i>1 350,00 €</i>	<i>Fonctionnement</i>
<i>Association LE PRIX DES INCORRUPTIBLES</i>	<i>Adhésion au 35è prix des Incorruptibles</i>	<i>35,00 €</i>	<i>Fonctionnement</i>
<i>Association LE PRIX DES INCORRUPTIBLES</i>	<i>Livres</i>	<i>75,09</i>	<i>Fonctionnement</i>
<i>CANOPE</i>	<i>Réflexion sur la réorganisation des espaces de l'école et de la cour</i>	<i>950,00 €</i>	<i>Fonctionnement</i>
<i>MANUTAN</i>	<i>Mobiliers extérieur</i>	<i>6 254,89 €</i>	<i>Investissement</i>
<i>NATHAN</i>	<i>Mobiliers extérieur</i>	<i>5 271,00 €</i>	<i>Investissement</i>

*Le Président souligne l'intérêt de ce dispositif financé par l'Education Nationale.*

Sapins pour les écoles :

- *APE Les p'tiots écoliers (nb : les autres APE ont été sollicitées en amont mais ne proposaient pas cette action) : 330 euros*

Bâtiments :

- *EURL Bondoux (les 2 interventions ont été groupées pour réduire les couts) :*
  - o *Remplacement de la chaudière gaz et pose d'un chauffe-eau mural à la MAJE suite à la panne non réparable de la chaudière précédente – 8 230.69 euros HT*

*Mr Viard souligne que l'équipement intègre les besoins d'une éventuelle future extension.*

- Remplacement du chauffe-eau mural de la bibliothèque à Pierre de Bresse suite à une panne non réparable – 446.68 euros HT
- Sébastien Guiton SARL
  - Interventions à la baignade (dépannage pompe et intervention sur l'armoire électrique) et à La Bergeronnette : 351.60 TTC

*Le Président précise les différentes entreprises choisies pour entretenir les bâtiments et insiste sur la disponibilité des artisans locaux.*

- *IMTC : Bellevesvre (école, cantine et bibliothèque)*
- *Bondoux : MAJE, bibliothèque PDB et Bergeronnette - chauffage*
- *Molin : gymnase (précédemment Gamma Therm)*
- *COMALEC : siège*
- *Bresse Réfrigération : climatisation MAJE*
- *Guiton Sébastien : électricité*
- *Electroménager : Dom Et L'ec*

Vidange de la baignade :

- MGTA pour 432 euros TTC
- Solution technique en cours d'étude pour éviter d'avoir à vidanger la baignade tous les ans et ainsi éviter un gaspillage de l'eau de la nappe phréatique

*Le Président indique que la facturation a généré 12 500 euros de recettes malgré une météo défavorable. Ce 1<sup>er</sup> exercice doit être amélioré (abonnement, etc) et la Commission devra réfléchir aux évolutions.*

Bibliothèque

- Chariot pour Bellevesvre – Manutan – 435 euros HT
- Présentoirs pour Pierre de Bresse – groupe WF éducation – 256 euros HT

Communication :

- Travail graphique et fabrication de supports de promotion pour l'inauguration du gymnase (*affiches et roll-up*) : Guinard Imprimerie pour 880 HT
- Plaque commémorative et panneau pour le siège : Pixel pour 230 euros HT
- Photographe pour l'inauguration du gymnase : Drone Vision 39 pour 250 euros HT

*Le Président indique que les inaugurations du gymnase et du siège ont été financées par les entreprises, avec Eric Jacquard et la boucherie Nicolas pour le gymnase et Seb Traiteur et Comparet pour le siège.*

Extension crèche :

- Bornage de la parcelle en lien avec la Mairie de Pierre de Bresse : ABCD Experts pour 1 351.20 euros HT
- Acte de transfert de propriété à régulariser prochainement devant Maître Vernet

Acte de cession de l'ancien gymnase à la Mairie de Pierre de Bresse régularisé devant Maître Vernet le 19 octobre 2023

Produits d'entretien :

- Languedoc Chimie pour 5 142 euros HT correspondant aux besoins pour un an de fonctionnement pour l'ensemble des sites de la CC, dont le nouveau gymnase (*nb : remise en concurrence des fournisseurs prévue début 2024, le précédent engagement issu d'une consultation ayant été conclu fin 2020 pour 3 ans avec des prix fixes*)

*Mr Canet interroge sur l'entretien du sol sportif. Mr Viard indique que des chiffrages sont en cours pour l'achat d'une machine adaptée. Mme David interroge sur l'opportunité d'une location. Le Président indique que tout sera étudié une fois les chiffrages réalisés.*

Téléphonie :

- Courriers de résiliation adressés à Netcom qui ne donne pas satisfaction depuis des années (*mais pas de possibilité de résilier sans engendrer de dépenses importantes avant mi 2024*).
- Mise en concurrence à venir début 2024

- Pour le nouveau siège, choix d'Option Telecom – 21 000 Dijon - 512.16 euros de loyers trimestriels (*mieux disant par rapport à Orange*)

Suite aux démarches entreprises auprès de l'Etat pour être bénéficiaire du filet de sécurité « inflation », la Communauté de communes a reçu 102 740 euros de l'Etat sur décision du Ministre de l'Economie, des finances et de la souveraineté industrielle.

Engagement du remboursement de 200 000 euros au titre du prêt relais

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Prendre acte des délégations au Président**

**QUESTION N° 3**  
**Retrait de la délibération 2023-56**

Lors de sa séance du 28 septembre, l'ordre du jour du Conseil Communautaire prévoyait de délibérer sur le retrait de la délibération d'affectation des résultats (2023-55) et l'approbation du budget supplémentaire 2023-01 (2023-57).

En séance, une délibération supplémentaire a été rajoutée, dont l'objet consistait à reprendre l'affectation des résultats telle qu'elle aurait dû être initialement faite. Il avait été précisé que cette délibération n'était pas nécessaire et que le budget supplémentaire suffisait à régulariser la situation.

Considérant l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, il apparaît en effet que l'assemblée communautaire n'est pas obligée de délibérer sur l'affectation des résultats et le contrôle de légalité sollicite donc le retrait pur et simple de cette délibération. L'approbation du budget supplémentaire à l'unanimité suffit à apporter les corrections nécessaires au budget 2023.

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Retirer la délibération n°2023-56 du 28 septembre 2023**

**QUESTION N° 4**  
**Rapport d'activités 2022 du Conseil de développement du Pays de la Bresse Bourguignonne**

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Approuver le rapport d'activité 2022**

**QUESTION N° 5**  
**Construction d'un gymnase**  
**Avenants aux lots 3 à 15**

Par délibérations, en septembre 2022, le Conseil communautaire a déjà approuvé 2 avenants aux lots 2 (gros œuvre : + 54 764 euros) et 3 (charpente : + 60 236.30 euros), qui étaient les lots les plus importants du marché et les plus exposés à la hausse des coûts.

A noter que concernant le lot 3, l'évolution des indices a été plutôt favorable par rapport à la date de conclusion de l'avenant et donc que l'évaluation de l'avenant devrait finalement se situer entre 45 et 50 000 euros (*derniers indices non publiés*).

Compte tenu de l'avancée des travaux, il convient d'arrêter le cout définitif des travaux pour les autres lots, qui sont intervenus postérieurement.

	Montant initial <i>(dont avenants déjà validés)</i>	Evolutions	Montant final
Lot 1 – Boivin TP	77 500	0	77 500

Lot 2 – Moreau	584 081.33	0	584 081.33
Lot 3 – Atelier Bois	Environ 568 000	+ 2 160 <i>Déplacement de 3 descentes d'eaux pluviales après installation</i>	Environ 570 000 selon derniers indices à publier
Lot 4 – Dazy	24 852.33	- 708.91 <i>Adaptation des quantités des BPU</i>	23 207.96
Lot 5 – Bourgogne Aluminium	77 813.47	3 207.44 <i>Adaptation des quantités des BPU</i>	81 020.91
Lot 6 – Menuiserie Fautrelle	54 201.50	- 638.00 <i>Adaptation des quantités des BPU</i>	53 563.50
Lot 7 – SMPP	42 875	- 3 478.00 <i>Adaptation des quantités des BPU</i>	39 397
Lot 8 – MCP	5 183.50	- 3 234.22 <i>Adaptation des quantités des BPU</i>	1 949.28
Lot 9 – ST Groupe	108 779.48	14 052.28 <i>Prestations supplémentaires : pose de carrelage dans les locaux ménage et rangement et actualisation des prix</i>	122 831.76
Lot 10 – Marty Sport	41 929.89	- 4 413.60 <i>Panneaux de baskets latéraux amovibles en lieu et place des panneaux rabattables</i>	37 516.29
Lot 11 – Molin	152 500	- 608.50 <i>Adaptation des quantités des BPU</i>	151 894.5
Lot 12 – Molin	38 300	- 876,68 <i>Adaptation des quantités des BPU</i>	37 423.32
Lot 13 – Sochaleg	71 135.98	0	71 135.98
Lot 14 – ID Verde	11 024.60	- 1 740.70 <i>Adaptation des prestations (réduction des mètres de gazon et de clôture)</i>	9 283.90
Lot 15 – Boivin TP	74 726.25	13 619 <i>Surcout de terrassement et de tranchée suite aux exigences des concessionnaires, surface supplémentaire en enrobé (terres pleins prévus en terre végétale dans le marché), révision de prix sur le béton désactivé</i>	88 345.25

En intégrant les avenants déjà validés, le cout supplémentaire se situe à environ 122 600 euros, à comparer à un total HT de 1 817 782.39 euros lors de l'attribution des marchés soit + 6.7 %. L'objectif affiché de contenir la hausse des prix sous les 200 000 euros, dans un contexte défavorable marqué par la hausse des couts des matériaux, de la main d'œuvre, de l'énergie est donc rempli.

Par ailleurs, parmi les autres dépenses figurent :

- JP Boulanger (diagnostic et préconisations) : 11 265
- ABCD Géomètre (bornage) : 881.50

- Hydro géotechnique (études géotechniques) : 2 447
- SOCOTEC (Contrôle technique) : 5 890
- SOCOTEC (SPS) : 3 150
- BAU Architecte (Maitre d'œuvre) : 139 000
- GRDF : 385.14
- ENEDIS : 9 212.92
- ORANGE : 927
- SAUR : 3 396.89
- SPARA (sécurité incendie) : 1 654.69

Soit un budget total d'environ 2 120 000 euros HT, contre 2 180 000 projetés lors du DOB 2023. Il conviendra de rajouter l'assurance dommage-ouvrage conclue avec Groupama (*environ 20 000 euros HT*).

Sur cette opération, les paiements de soldes aux entreprises pourront ainsi intervenir prochainement et les soldes de subventions pourront ensuite être sollicités. Ceci permettra d'arrêter d'ici au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 le besoin de financement définitif du projet et donc le montant du fonds de concours de la Commune de Pierre de Bresse restant à verser.

*Mme David demande si le cout d'assurance du bâtiment augmente. Le Président indique que l'assureur a maintenu le tarif du précédent gymnase.*

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **ARRETER le cout définitif des travaux par lot**

#### QUESTION N° 6 Révision statutaire

Compte tenu du récent changement de siège de la Communauté de communes, il convient de modifier les statuts et de substituer l'adresse du 04 rue du Château 71 270 PIERRE DE BRESSE à l'adresse précédente, à savoir le 5bis Place de la Mairie 71 270 PIERRE DE BRESSE.

La Préfecture a également indiqué qu'il serait opportun de profiter de cette révision administrative pour procéder à un autre toilettage des statuts, en retirant la compétence PLU qui n'a plus de sens depuis 2021 suite à l'opposition formulées par les communes membres à ce transfert.

Pour rappel, la révision statutaire doit s'effectuer selon la procédure prévue par l'article L.5211-20 du CGCT (*délibération du conseil communautaire puis délibérations des communes avec application de la majorité qualifiée de 2/3 des communes représentant 50 % de la populations ou 50 % des communes représentant 2/3 de la population*).

*Mme Gruet se demande pourquoi supprimer cette mention alors que le PLU intercommunal est une tendance de fond. Le Président indique que ce n'est le sens des décisions prises par les communes en début de mandat mais qu'il sera toujours possible de réviser les statuts si les choses changent.*

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Approuver la révision statutaire**
- **Solliciter les communes membres afin que les conseils municipaux se prononcent sur cette révision**

#### QUESTION N° 7 Admissions en non valeur

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Approuver les admissions en non-valeur**

## QUESTION N° 8 Avenant avec la société Transmontagne

La Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République dispose que le titulaire d'un contrat de la commande publique ayant pour objet, en tout ou partie, l'exécution d'un service public, est tenu d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public. La Préfecture a indiqué qu'un avenant traduisant ces dispositions devait être conclu avec la société Transmontagne, titulaire du marché de transport scolaire.

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Approuver l'avenant et autoriser le Président à le signer**

## QUESTION N° 9 Appel à projets du Conseil Départemental

Le Conseil départemental porte tous les ans un appel à projets au bénéfice des communes et intercommunalité. Celui-ci a permis ces 3 dernières années de subventionner la rénovation BBC du siège / Espace France Services, le programme de voirie et le projet d'extension de la crèche (demande 2023).

En 2024, compte tenu de la volonté de réduire l'investissement après la concrétisation du gymnase et du nouveau siège, et du fait que la crèche a déjà fait l'objet d'une demande de financement, il sera proposé de solliciter un financement du programme de voirie 2024 (*sur la base du règlement 2024, 21 000 euros pourraient être perçus*).

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Autoriser le Président à solliciter un financement pour le programme de voirie 2024**

## QUESTION N° 10 DM

La Trésorerie a actuellement en solde des titres CAF de 2019 pour un total de 13 675 €. Ces recettes ne seront finalement pas encaissées et il convient d'annuler les titres correspondants à hauteur de 13 675 €. Pour passer cette annulation, les crédits existants actuellement ne suffisent pas (5.000 €) et il est donc nécessaire de prendre une DM :

Dépenses de fonctionnement  
C/673 : +9.000 €

Recettes de fonctionnement  
C/6419 : + 9.000 €

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Approuver la DM**

## Informations et questions diverses

*Mr Canet souligne que le site internet n'est pas à jour s'agissant des comptes rendus et des dates de réunion. Mr Viard s'engage à améliorer le fonctionnement en interne pour que ces éléments soient mis à jour.*

*Mr Canet souhaite échanger sur le projet de Parc naturel régional et veut connaître la position du Président. Le Président rappelle qu'il y a eu de nombreux échanges (au sein du Syndicat mixte, récemment à St Usuge, ...) et que ce projet est porté par le Pays de la Bresse Bourguignonne. Il rappelle les craintes du monde agricole et souhaite qu'ils soient décideurs et fortement impliqués dans la réflexion.*

*Mr Canet indique que les Présidents des autres EPCI ont pris position. Le Président rappelle ce qu'il vient de dire c'est-à-dire son positionnement en faveur du monde agricole.*

*Mr Martin souligne que l'on demande aux élus de se positionner sur des choses encore très floues et ce constat est partagé par de nombreux conseillers communautaires. Mme Sagnard souligne que les informations sont multiples mais ne permettent pas à ce stade prouver la plus-value d'un PNR, ce qui conduit à émettre des avis de principe sans argumentations concrètes. Elle comprend les craintes du monde agricole et conclut en indiquant qu'il est impossible d'avoir une position ferme à ce stade.*

*Mr Prin rappelle le contexte de Natura 2000 et comprend que les acteurs soient échaudés, ce que Mr Gay partage en insistant sur l'exaspération des agriculteurs, lassés des contrôles et des contraintes.*

*Mme Gruet évoque l'appel à projets du Département pour les communes et EPCI. Elle fait lecture du courrier envoyé au Président concernant le versement anticipé du fonds de concours « gymnase », refusé à ce jour compte tenu des incertitudes budgétaires. Elle rappelle les échanges en cours avec l'Education nationale concernant la fermeture d'une classe à Pierre de Bresse. Elle propose la mutualisation de l'achat d'un hydrocureur avec des communes.*

*Elle demande si les écoles ont accès au nouveau gymnase. C. Viard indique que cela a été proposé aux écoles de Pierre de Bresse, dont l'école Lorieux et qu'il suffit que les directrices fassent un retour sur les créneaux.*

*Elle évoque la compétence eau et assainissement et la préparation du transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le Président indique que le COPIL avec l'Agence de l'eau prochainement prévu sera la 1<sup>ère</sup> échéance et permettra d'engager ensuite les travaux nécessaires.*